

APRES LES VACANCES....

La rentrée s'effectue en ce mois de Septembre, après des vacances qui nous l'espérons furent bonnes et reposantes.

Pour sa part, le Conseil se remet au travail et continue sa participation à l'installation de nouvelles formes de distribution de soins dans notre département, en étant présent partout où l'éclairage Ordinal est nécessaire.

- Nous participons au pilotage de la nouvelle expérimentation d'une coordination gérontologique entre l'Hôpital de Monfermeil et le Conseil Général.

Un « Groupe support » a été mis en place.

Claudine Prétot notre Vice-présidente, Cadre de Santé à l'hôpital de Montfermeil et Lucien Simon, particulièrement expert en matière de Gérontologie, nous y représentent.

- Le département de la Seine Saint Denis vient de se voir attribuer des ressources pour installer une MAIA (Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer), nouveau dispositif lancé dans le cadre du Plan National Alzheimer.

Il vise à organiser la réponse sanitaire, sociale et médico-sociale pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, mais aussi plus généralement pour les personnes en perte d'autonomie.

Les masseurs kinésithérapeutes jouent un rôle important dans le suivi de cette population, notamment au domicile et c'est à ce titre que nous allons participer à cette mise en place, afin de définir le rôle particulier de notre profession dans ce domaine.

- L'étude de la création d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé à Clichy sous bois se poursuit. Nous y sommes présents au sein du Comité de Pilotage. (Daniel Sulinger)

- Enfin, nous sommes partie prenante dans les réflexions concernant le SROS ambulatoire en Seine-Saint-Denis, dont la réunion de lancement a eu lieu le 29 Mars 2011. Dominique Pelca nous y représente et participera à la prochaine réunion prévue le 12 septembre. 4 thèmes de travail ont été retenus :

- Coopération interprofessionnelle (réseaux, CDS, libéraux, ...)

- Formation et stage des professionnels

- Santé mentale

- Pédiatrie/péri natalité.

Comme vous pouvez le constater, le travail que nous avons entrepris et les actions que nous menons visant à promouvoir notre profession et à préciser la place des Masseurs Kinésithérapeutes au sein des professions de santé, répondent à la mission confiée par la Loi au Conseil Ordinal.

Nous ne manquerons pas, chères Consœurs et chers Confrères, de vous tenir informés de l'évolution de ces dossiers.

Cordialement

Daniel SULINGER